



LE DÉPARTEMENT

COMMUNIQUE DE PRESSE

7 juillet 2023

SIGNATURE DE LA CONVENTION ANNUELLE ENTRE LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

Le Conseil départemental et la Chambre d'agriculture de la Drôme ont signé vendredi 7 juillet à Crest la convention annuelle qui lie les deux structures.

Réunis sur l'exploitation maraîchère de Rémy MARTIN à Crest, la Présidente du Département, Marie-Pierre MOUTON et le Président de la Chambre d'Agriculture, Jean-Pierre ROYANNEZ ont formalisé le soutien du Département à la Chambre d'agriculture, à hauteur de **246 250 €** pour l'année 2023, en présence du 1^{er} vice-président du Département, en charge de l'Agriculture, Franck SOULIGNAC.

Agriculture biologique, alimentation gestion de l'eau

Construit autour de trois axes et neuf actions, ce soutien s'inscrit dans le cadre de la stratégie agricole « *Agricole par nature* » adoptée en mars dernier par l'Assemblée départementale. Il se concrétise par des actions pour le développement de l'agriculture biologique (information des agriculteurs avec des documents techniques et des rencontres dans les exploitations), l'alimentation et le développement de la restauration hors domicile, notamment avec l'embauche d'une personne dans le cadre de la création d'un Club drômois de l'alimentation, l'adaptation au changement climatique et la gestion de l'eau (appui au financement de l'étude d'impact sur l'Autorisation unique pluriannuelle qui détermine les volumes prélevables, financement d'un poste spécifique pour l'accompagnement des agriculteurs dans leurs pratiques d'irrigation).

« Construire l'agriculture de demain »

En cohérence avec les compétences départementales et le rôle de chef de file de l'action sociale du Département, un axe de cette convention est dédié à l'emploi, l'insertion et l'accompagnement des situations de fragilités. Pour la Présidente du Conseil départemental Marie-Pierre MOUTON « ***le Conseil départemental et la Chambre d'agriculture travaillent de concert pour construire l'agriculture de demain. Cette convention fixe des orientations stratégiques pour répondre aux enjeux de développement des circuits courts, d'insertion et de préservation de l'environnement, notamment autour de la gestion de l'eau, auxquels notre agriculture est confrontée. Elle illustre notre volonté de faire de la Drôme un département solidaire en accompagnant les agriculteurs, notamment lors des situations difficiles, acteurs des transitions en anticipant le changement climatique, et aménageur grâce à l'accompagnement à l'investissement*** ».